

# SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

## DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 21 DECEMBRE 2022

Nombre de membres  
du Comité Syndical  
du Syndicat     **21**

Nombre de membres  
qui se trouvent en  
fonction             **21**

Nombre de délégués :  
- présents :             **3**  
- représenté :           **1**  
**TOTAL                     4**

Considérant conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales d'une part, que le Comité Syndical ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente, et d'autre part, qu'il est fait exception à cette règle lorsque, convoqué une seconde fois pour délibérer sur le même objet, le nombre des membres présents n'est pas, cette fois encore, supérieur à la moitié. La seconde convocation ou communication des questions à l'ordre du jour rappelle expressément cette disposition.

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 21 décembre à 17 heures 00, en l'absence de quorum lors de sa séance plénière du mercredi 14 décembre de l'an deux mille vingt-deux, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du BASSIN BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni une seconde fois en séance plénière, au siège de la Communauté de Communes à MOLSHEIM, 2 route Ecospace, sous la présidence de Thierry SCHAAL, 1<sup>er</sup> Vice-président.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM- MUTZIG	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE- MOSELLE
-	-	-
-	-	M. Pierre BURTIN
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	M. Thierry SCHAAL	-
M. Pierre THIELEN	-	-

Membre représenté :

M. Jean-Luc SCHICKELE de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, ayant donné procuration à M. Thierry SCHAAL.

Excusés :

Mme Marie-Reine FISCHER de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,  
M. Eric FRANCHET de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,  
M. Alexandre GONCALVES de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,  
M. Julien HAEGY de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,  
Mme Chantal JEANPERT de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,  
Mme Catherine GRAEF-ECKERT de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,  
M. Marc HOFFSESS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,  
M. Jean HUMANN de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,  
Mme Pia IMBS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,  
M. Pierre OZENNE de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,  
M. Laurent ULRICH de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,  
M. Jean-Louis BATT du SDEA,  
Mme Michèle ESCHLIMANN du SDEA,  
M. Christian HALTER du SDEA,  
M. Alain JEROME du SDEA,  
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE du SDEA,  
M. Denis TURIN du SDEA.

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU BASSIN BRUCHE MOSSIG DU 26 OCTOBRE 2022**

---

**N° 22-81**

**LE COMITE SYNDICAL**

**VU** le Procès-Verbal des délibérations du Comité Syndical du Bassin Bruche Mossig du 26 octobre 2022, diffusé à l'ensemble des membres du Comité Syndical, lors de l'invitation à la séance plénière du 21 décembre 2022 ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**approuve  
à l'unanimité**

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Bruche Mossig du 26 octobre 2022, dans les forme et rédaction proposées,

**et procède**

à sa signature.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président de séance,

  


Thierry SCHAAL

*Transmis au représentant de l'Etat le : 22/12/2022*

*Publié le : 22/12/2022*